

**OBJET TRAVAUX D'ENROBE ET D'AMENAGEMENTS DIVERS  
DANS LES ECOLES DE LA COMMUNE**

**Approbation du projet et de la procédure**

**Autorisation de signer le marché**

---

Dans le cadre de la maintenance des sites communaux, la Commune envisage de procéder à des travaux d'enrobé et à des aménagements divers dans les écoles suivantes :

- Elémentaire Jules Reydellet B,
- Elémentaire Jules Reydellet A,
- Elémentaire Centrale,
- Elémentaire Les Lilas,
- Elémentaire Damase Legros,
- Elémentaire Michel Debré,
- Elémentaire Bois-de-Nêfles,
- Elémentaire Canal du Brûlé,
- Plateau Noir Elémentaire Ruisseau Blanc.

Ces travaux consisteront de manière non exhaustive :

- travaux préparatoires - terrassements,
- réseau et regards divers,
- voirie - cour - aménagements divers,
- clôture.

Compte tenu de l'homogénéité de la nature des travaux, la commune n'a pas opté pour un allotissement.

Le montant de l'ensemble des travaux est estimé à 925 000,00 € TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23 et Article 23.13 du Budget principal 2007.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 7 mars, a retenu :

- |                              |                                      |
|------------------------------|--------------------------------------|
| 1) l'entreprise ECLA HOLMARE | pour un montant de 908 127,31 € TTC, |
| 2) l'entreprise SIR          | pour un montant de 935 365,61 € TTC. |

Je vous demande donc :

1° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;

- enveloppe budgétaire : Budget Principal 2007- les crédits définis seront inscrits aux Chapitre 23 et Article 23-13 ;

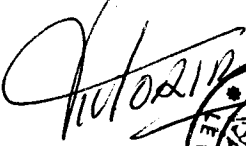
2° de prendre acte du lancement de la procédure de consultation ;

3° de m'autoriser à passer le marché de travaux avec l'entreprise retenue et classée première par la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :

\*) l'entreprise ECLA HOLMARE pour un montant de 908 127,31 € TTC,  
et à signer les actes afférents à ce marché.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE

  
René-Paul



**OBJET TRAVAUX D'ENROBE ET D'AMENAGEMENTS DIVERS  
DANS LES ECOLES DE LA COMMUNE**

**Approbation du projet et de la procédure**

**Autorisation de signer le marché**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifié ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/1-26 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Ecole et Restauration Municipale, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché de travaux d'enrobé et d'aménagement divers dans les écoles de la Commune, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- enveloppe budgétaire : Budget Principal 2007- les crédits définis seront inscrits aux Chapitre 23 et Article 23-13.

**ARTICLE 2**

Prend acte du lancement de la procédure de consultation.

**ARTICLE 3**

Autorise le Député-Maire à passer le marché de travaux avec l'entreprise retenue et classée première par la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :

\*) l'entreprise ECLA HOLMARE

pour un montant de 908 127,31 € TTC.

**ARTICLE 5**

Autorise le Député-Maire à signer les actes afférents au marché.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 02 AVR. 2007

LE DEPUTE-MAIRE  
  
Rene Paul VICTORIA